

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 3 janvier 2024

Élections municipales partielles complémentaires à Vouillé-les-Marais les dimanches 11 février et 18 février 2024

En raison de la vacance de 5 postes de conseillers municipaux, les électeurs de la commune de Vouillé-les-Marais sont convoqués aux urnes le dimanche 11 février 2024 pour un premier tour de scrutin.

Le second tour, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le dimanche 18 février 2024

Toute personne souhaitant être élue doit obligatoirement déposer sa candidature.

Les candidats peuvent se présenter de manière isolée ou groupée.

Seuls peuvent se présenter au second tour de scrutin les candidats présents au premier tour, sauf si le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Les déclarations de candidatures sont établies à l'aide du Cerfa n°14996*03 et signé de manière manuscrite.

L'enregistrement des candidatures s'effectue à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte, quai Victor Hugo:

- pour le premier tour de scrutin, à partir du 15 janvier 2024 jusqu'au jeudi 25 janvier,
- pour le second tour, si nécessaire, le lundi 12 février 2024 et le mardi 13 février 2024,

du lundi au vendredi de 9 h 15 à 12 h 15 et de 14 h à 17 h, exceptés le jeudi 25/01 et le mardi 13/02 jusqu'à 18 h.

Il est recommandé de prendre préalablement rendez-vous en téléphonant aux numéros suivants: 02 72 78 50 33 ou 02 72 78 50 34.

Service départemental de la communication interministérielle

29 rue Delille 85000 La Roche-sur-Yon